

Nombre de conseillers :

En exercice	18
Présents	14
Votants	16

**N° D015_2025 Convention de financement entre
le département et la commune pour les
diagnostics patrimoniaux**

L'an deux mille vingt-cinq, le douze février,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : le 6 février 2025

A été nommé secrétaire de séance : Franck MARTIGNIERE

Présents (14) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, BURNET Stéphanie, DUCRET Marie-Claire, WIART Florine, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, GRIVEL Mélanie, MARTIGNIERE Franck, PAUTHIER Marie-Françoise, PINGET Denis, PODEVIN Christian, REBUT Sandra, TRINCAT Christophe, VIOLLAZ Emilie (*arrivée à 20h12*)

Absent (1) : VEZIN Pascale

Excusés (3) : COLIN Benoît

CHEVALLAY Patrice pouvoir à Christophe TRINCAT,
WAGNER Jean-Pierre pouvoir Marie-Françoise PAUTHIER

Votants (16)

Monsieur le Maire rend compte des dernières avancées concernant les diagnostics de l'église et du prieuré. Suite au désistement de madame PETEY, plusieurs architectes du patrimoine ont été contacté et ce sera Monsieur François Clermont, architecte du Patrimoine qui assurera les diagnostics.

Le département accorde une subvention de 17 500 € pour ces diagnostics et il est demandé au conseil d'autoriser le Maire à signer la convention avec ce dernier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention qui définit les conditions techniques et financières dans lesquelles le département apporte son soutien financier au titre du diagnostic patrimonial de l'église de la Conversion de Saint-Paul et du Prieuré de la commune.

Au registre sont les signatures

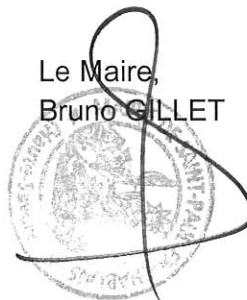
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



Le Maire,
Bruno GILLET



Envoyé en préfecture le 20/02/2025

Reçu en préfecture le 20/02/2025

Publié le



ID : 074-217402494-20250212-D015_2025-DE